

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.	Numéro de permis 2015886	Date d'inspection Le 01 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie la Marelle Daycare		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah Babineau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux pour faire un Inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Orientation des enfants
- Aire de jeu extérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure
- Sécurité

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la qualité est fini pour l'année passe et tous les éducateurs admissibles à compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé que les éducatrices plaçaient le hamac au-dessus de la barre pour empêcher les enfants de l'utiliser. Après discussion avec l'exploitante, celui-ci a expliqué que le hamac était brisé. L'exploitante a précisé qu'un nouveau hamac avait déjà été acheté et qu'il devrait arriver dans quelques jours.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé la transition des enfants vers l'extérieur. Les enfants jouaient dans les feuilles et les éducatrices et les enfants ont dansé sur la chanson « Les pouces en avant ».

Le ratio a été respecté lors de la visite.

original signé par
Sarah Babineau

Le 02 octobre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Kim Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2025

Date